

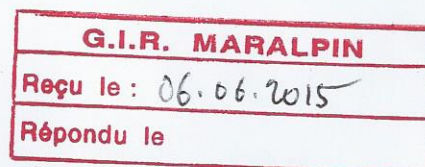


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Nice, le 4 JUIN 2015



Madame, Monsieur,

L'État et le conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement (EPA) Plaine du Var ont souhaité mettre en œuvre, dans le cadre de l'opération d'intérêt national (OIN) Eco-Vallée, une concertation exemplaire, dépassant les prescriptions légales en la matière.

Cette orientation s'est notamment traduite par la décision du conseil d'administration de l'EPA d'instituer, en dehors de toute obligation juridique, le « Comité Permanent de Concertation (CPC) ». Cette instance que nous coprésidons et dont vous êtes membre s'est réunie six fois depuis sa création le 18 mars 2013, sans compter sa prochaine réunion, le 17 juin prochain, ou la tenue de sous-groupes de travail.

Par ailleurs, conformément à l'ordonnance du 8 septembre 2011, l'EPA a engagé la réalisation de son projet stratégique et opérationnel (PSO) au début de l'année 2014. L'élaboration de ce document évolutif a constitué un premier cas d'application concret pour une concertation exemplaire.

Ainsi le Conseil d'Administration de l'EPA a souhaité que le PSO soit construit dans le cadre d'une concertation poussée, aussi bien avec le grand public, le monde associatif, les socio-professionnels et les institutions concernées. Une délibération prise à l'unanimité en mars 2014 a fixé les objectifs et les modalités de la concertation pour l'élaboration de ce document. La concertation a été menée conformément aux modalités définies et le bilan a été tiré, par délibération prise à l'unanimité, en décembre 2014.

La démarche s'est articulée depuis plus d'un an, autour de trois volets :

- une concertation avec les acteurs institutionnels (services de l'État, le conseil régional, le conseil départemental, la métropole Nice Côte d'Azur, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre d'agriculture, l'agence de déplacements et d'aménagement des Alpes-Maritimes, l'établissement public foncier régional, etc.), prenant la forme d'échanges réguliers et d'ateliers urbains (3 ateliers urbains se sont tenus le 17 septembre, les 1^{er} et 15 octobre 2014). Des réunions ont été aussi tenues avec les maires des communes du périmètre de l'OIN ainsi que des échanges bilatéraux avec chacun d'eux.
- Une concertation dans le cadre du comité permanent de concertation (CPC) avec quatre séances plénières (les 17 janvier, 10 juillet 2014 et les 14 janvier et 19 février 2015) qui ont traité du PSO. Elles ont porté sur la méthode, le diagnostic, la stratégie. Une cinquième séance est à venir le 17 juin 2015 au sujet du programme prévisionnel d'aménagement (PPA). Parallèlement, cinq groupes de travail méthodologiques et thématiques se sont réunis pour alimenter les séances plénières (le 11 juin, les 10 et 24 septembre, les 6 et 14 octobre 2014).
- Une concertation avec la population a été menée au travers de trois ateliers citoyens tenus dans différentes communes de la plaine du Var (le 2 juillet à Carros, le 27 août à Colomars, le 16 septembre 2014 à Saint-Laurent-du-Var) ainsi que par le biais de registres mis à disposition de la population et d'une possibilité d'expression via le site internet de l'EPA.